

**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

du lundi 4 mars 2024 à 20h30 en Salle des Fêtes

Dans un souci de simplification, l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 supprime le compte rendu sommaire des séances du conseil municipal. Conformément à l'article L.2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations, examinées par le Conseil municipal, sera affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune, dans les 7 jours suivant le conseil municipal.

Les délibérations du Conseil Municipal sont également consultables en Mairie, auprès de la Direction Générale.

2^{ème} réunion : le quorum n'étant plus atteint lors de la séance du 23 février 2024, le Conseil Municipal a été convoqué une nouvelle fois à trois jours au moins d'intervalle. Le Conseil Municipal pouvait délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

Nombre de Conseillers en exercice	29	L'an deux mil vingt-quatre, le 4 mars à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick CANCOUËT, Maire.
Nombre de Conseillers Présents	21	
Nombre de Conseillers Votants	28	

N° de délibération	Objet des délibérations	Décision
24/03/01	Démission d'une conseillère municipale et Installation d'un nouveau conseiller	Prend acte
24/03/02	Suppression d'un poste d'adjoint au maire, création d'un poste de conseiller municipal délégué et maintien du taux des indemnités de fonctions aux élus	Approuvé
24/03/03	Débat d'Orientations Budgétaires 2024	Prend acte

La séance est levée à 23h26

Publiée le 05/03/2024


Patrick CANCOUËT
Maire
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Plaine Val d'Oise

